AIDE AU BAFA-BAFD DE LA VILLE DE SECLIN

La ville propose d'avancer 80 % du coût du stage théorique BAFA ou BAFD, remboursable par le jeune lorsqu'il aura effectué son stage pratique, au sein d'un accueil de loisirs de Seclin.
Les conditions pour en bénéficier :

résider à Seclin
âgé entre 17 et 25 ans
s'engager à occuper un poste d'animateur 3 fois en 2 ans maximum
avoir un quotient familial inférieur à 700

Le dépôt du dossier se fait auprès du Service jeunesse insertion.
Pour tout renseignement, contactez le point Information Jeunesse - 60 Rue Marx Dormoy - Tel : 03 20 62 94 42 - Mail : informationjeunesse@ville-seclin.fr

Ville de Seclin - Direction Enfance Jeunesse
60 rue Marx Dormoy
Château Guillemaud
59113 - Seclin
https://www.ville-seclin.fr/